



DELEGATION DE SIGNATURE

RES-ALC-SDO

La Directrice Générale de l'Agence française de développement anciennement dénommée Caisse Française de Développement ;

Vu les articles R. 516-3 à R. 516-20 du code monétaire et financier, relatifs aux statuts de l'Agence française de développement, notamment son article R. 516-12 ;

Vu le décret du 30 mai 2013 portant nomination à l'Agence française de développement, publié au Journal Officiel de la République Française, en date du 31 mai 2013 ;

Vu la décision du 23 février 2011 relative à la publication des décisions portant délégation au sein de l'Agence française de développement, publiée au Bulletin officiel du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie et du ministère du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'État - N° 38 – janvier-février 2011, page 123 ;

Vu la décision du 8 mars 2011 relative au dispositif de délégation au sein de l'Agence française de développement ;

DECIDE :

Article 1 :

Délégation est donnée à Monsieur Gilles GENRE-GRANDPIERRE, Directeur de l'agence de Saint-Domingue de l'AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT (ci-après « AFD »), dans le cadre des attributions territoriales et matérielles des agences décrites dans le recueil d'Attribution des Services de l'AFD, à l'effet de signer, au nom de la Directrice Générale :

- le « contrat définitif d'achat-vente » relatif à l'immeuble ci-après décrit :

Unité Fonctionnelle 201, identifiée avec la Désignation Cadastre No. 400412299903 : 201, matricule No. 0100251292, du BÂTIMENT CORPORATIVO 2010 situé à Saint-Domingue, District National en République Dominicaine, avec DEUX CENT SOIXANTE TREIZE POINT CINQUANTE DEUX METRES CARRÉS (273.52 mts²) de construction, situé au Deuxième étage (2) Coté Est, Local 201, un SECTEUR COMMUN D'USAGE exclusif d'identification SE-00-M2-009, situé à l'étage M2, destiné au parking, d'une surface de 12,50 mètres carrés, un SECTEUR COMMUN D'USAGE exclusif d'identification SE-00-M2-010, situé à l'étage M2, destiné au parking, d'une surface de 12,50 mètres carrés, un SECTEUR COMMUN D'USAGE exclusif d'identification SE-00-M2-018, situé à l'étage M2, destiné au parking, d'une surface de 12,50 mètres carrés, un SECTEUR COMMUN D'USAGE exclusif d'identification SE-00-M3-010, situé à l'étage M3, destiné au parking, d'une surface de 12,50 mètres carrés, un SECTEUR COMMUN D'USAGE exclusif d'identification SE-00-M3-011, situé à l'étage M3, destiné au parking, d'une surface de 12,50 mètres carrés, un SECTEUR COMMUN D'USAGE exclusif d'identification SE-00-M5-030, situé à l'étage M5, destiné au parking, d'une surface de 12,50 mètres carrés, un SECTEUR COMMUN D'USAGE exclusif d'identification SE-00-M5-031, situé à l'étage M2, destiné au parking, d'une surface de 12,50 mètres carrés, un SECTEUR COMMUN D'USAGE exclusif d'identification SE-00-M5-044, situé à l'étage M5, destiné au parking, d'une surface de 12,50 mètres carrés, un SECTEUR COMMUN D'USAGE exclusif d'identification SE-00-M5-045, situé à l'étage M5, destiné au parking, d'une surface de 12,50 mètres carrés,



DELEGATION DE SIGNATURE

RES-ALC-SDO

moyennant un prix de HUIT CENTS MILLE DOLLARS AMERICAINS (800 000,00 USD) devant intervenir entre **PROMOTORA PVT,S.R.L. (le vendeur)** et **l'AFD (l'acquéreur)** ;

- à cet effet, de signer tous actes nécessaires à l'accomplissement de l'opération de vente relative au bien susvisé.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gilles GENRE-GRANDPIERRE, la délégation de signature est exercée par Monsieur Alejandro Valéry VICINI, chargé de projets de l'agence de Saint-Domingue.

Article 3 :

Les délégataires sont habilités à mandater les avocats RAUL GONZALEZ ABREU et NORIS CALDERON HERNANDEZ dominicains, porteurs des carnets d'identité et électoral N° 001 1883056-1 et 001-1856378-2 respectivement, domiciliés à la ville de Saint-Domingue, en République Dominicaine pour effectuer les démarches et formalités suivantes, nécessaires à l'accomplissement de l'opération de vente relative au bien susvisé :

- a) Obtenir auprès du Ministère des finances l'exonération du paiement de l'impôt de transfert en vertu de la convention d'établissement datée du 23 juin 1997 souscrite entre l'état Dominicain et l'AFD, ratifiée par le Congrès National de la République Dominicaine en date du 13 août 1998.
- b) Réaliser auprès la Direction Générale des Impôts Internes le transfert de l'immeuble acquis par l'AFD.
- c) Retirer auprès de l'Office du Registre des Titres du District National le Certificat de Titre correspondant à l'immeuble acquis par l'AFD identifié comme :

Unité Fonctionnelle 201, identifiée avec la Désignation Cadastrale No. 400412299903 : 201, matricule No. 0100251292, du BÂTIMENT CORPORATIVO 2010 situé à Saint-Domingue, District National en République Dominicaine, avec DEUX CENT SOIXANTE TREIZE POINT CINQUANTE DEUX METRES CARRES (273.52 mts²) de construction, situé au Deuxième étage (2) Coté Est, Local 201, un SECTEUR COMMUN D'USAGE exclusif d'identification SE-00-M2-009, situé à l'étage M2, destiné au parking, d'une surface de 12,50 mètres carrés, un SECTEUR COMMUN D'USAGE exclusif d'identification SE-00-M2-010, situé à l'étage M2, destiné au parking, d'une surface de 12,50 mètres carrés, un SECTEUR COMMUN D'USAGE exclusif d'identification SE-00-M2-018, situé à l'étage M2, destiné au parking, d'une surface de 12,50 mètres carrés, un SECTEUR COMMUN D'USAGE exclusif d'identification SE-00-M3-010, situé à l'étage M3, destiné au parking, d'une surface de 12,50 mètres carrés, un SECTEUR COMMUN D'USAGE exclusif d'identification SE-00-M3-011 , situé à l'étage M3, destiné au parking, d'une surface de 12,50 mètres carrés, un SECTEUR COMMUN D'USAGE exclusif d'identification SE-00-M5-030, situé à l'étage M5, destiné au parking, d'une surface de 12,50 mètres carrés, un SECTEUR COMMUN D'USAGE exclusif d'identification SE-00-M5-031, situé à l'étage M2, destiné au parking, d'une surface de 12,50 mètres carrés, un SECTEUR COMMUN D'USAGE exclusif d'identification SE-00-M5-044, situé à l'étage M5, destiné au parking, d'une surface de 12,50 mètres carrés, un SECTEUR COMMUN D'USAGE exclusif d'identification SE-00-M5-045, situé à l'étage M5, destiné au parking, d'une surface de 12,50 mètres carrés.

Les délégataires sont habilités à signer toute la documentation nécessaire afin de retirer et réceptionner le Certificat de Titre déjà mentionné, de signer, en représentation de l'AFD, les reçus donnant accusé de réception dudit certificat de titre.

Article 4 :

La présente décision entre en vigueur le lendemain de sa publication sur le site Internet de l'AFD, conformément à l'article 2 de la décision relative à la publication des décisions portant délégation au sein de l'Agence française de développement.

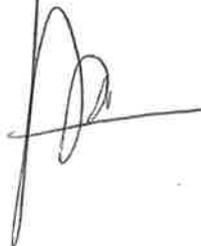
Fait à Paris, le 25 octobre 2013
En deux exemplaires originaux

La Directrice Générale



Anne PAUGAM

Paris, le *1^{er} Novembre 2013*
Je soussigné, M^o Christian LEFEBVRE
certifie exclusivement la matérialité
de la signature apposée ci-*certificat*
de M. *me Anne PAUGAM*





APOSTILLE
(Convention de La Haye du 5 octobre 1961)

1. République française

Le présent acte public

2. a été signé par..... **Ne LEFEBURE**.....

3. agissant en qualité de... **Notaire**.....

4. est revêtu du sceau/timbre de... **Son étude**.....

Attesté

5. à Paris

6. le... **14 NOV. 2013**.....

7. par le Procureur général près la Cour d'appel de Paris
Michel LERNOUT

8. sous n° **80392**.....

9. Sceau :

10. Signature : **MICHEL LERNOUT**
Avocat Général



"L'Apostille confirme seulement l'authenticité de la signature, du sceau ou timbre sur le document. Elle ne signifie pas que le contenu du document est correct ou que la République française approuve son contenu"